

# ARRETE MUNICIPAL N°AC2023-133

**Objet :**  
**Réglementation de la circulation**  
**Route du Laudon**  
**Route d'Annecy**  
**Pas des Ecoliers**

**Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,**

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.131-1, L.511-1,
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route et notamment les Articles R411.27 et R411.4,
- ♦ Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu la demande présentée par l'**entreprise APTÉ IMMO – 5b Chemin de la Dhuy – 38240 Meylan** relative à des travaux de carottage de l'enrobé pour le compte du Grand Annecy.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable de ce chantier,

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

Pour permettre le bon déroulement du chantier, un rétrécissement de la chaussée sera nécessaire et **la circulation sur les routes mentionnées plus haut, sera alternée manuellement du 19/07/2023 au 21/07/2023.**

### **Article 2 :**

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

### **Article 3 :**

La vitesse sera limitée à 30 km/heure pendant la durée du chantier

### **Article 4 :**

Immédiatement après leur achèvement le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Chef Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Président de Grand Annecy agglomération,
- ✓ Le demandeur ([secretariat@apteimmo.com](mailto:secretariat@apteimmo.com))

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Diffusé sur le site internet de la mairie : [www.saint-jorioz.fr](http://www.saint-jorioz.fr)

A SAINT-JORIOZ  
Le 04/07/2023

Pour le Maire et par délégation,  
Le 1er adjoint  
André SAINT-MARCEL

